

Cfdt:

#PARTOUTPOURTOUS
#RETOURDEVACANCES
#NEPASOUBLIER



La rentrée : équilibre vie privée/vie professionnelle

Après une période de pause, la reprise du travail est souvent synonyme de nouveaux défis et d'excitation. Cependant, il est essentiel de se rappeler l'importance de maintenir un équilibre sain entre vie professionnelle et vie privée. Ce retour est l'occasion parfaite pour réévaluer ses priorités, organiser son temps de manière efficace et instaurer des habitudes qui favorisent le bien-être.

En définissant des limites claires et en prenant soin de soi, on peut non seulement être performant au travail, mais aussi profiter pleinement des moments de détente et de partage avec ses proches. Le secret réside dans l'harmonie : savoir quand se consacrer à ses responsabilités professionnelles et quand décrocher pour se ressourcer.

Ainsi, cette reprise devient une opportunité de trouver un équilibre durable, où le travail s'intègre harmonieusement à notre vie personnelle, sans empiéter sur notre bonheur et notre sérénité.

#NEPASOUBLIER

Vos activités Sociales et Culturelles

Vacances et loisirs

- Vos Remboursements sur facture jusqu'au **14 janvier 2025**.
- Chèques Vacances, commande de 100 euros minimum et en une seule fois **jusqu'au 31 octobre 2024**
- Location
- Tiers Payant
- Meyclub (billetterie)
- Chèques Culture, commande de 100 euros minimum et en une seule fois **jusqu'au 31 octobre 2024**

Aides à la rentrée Scolaire

- De la maternelle à la terminale, l'aide est gérée par le CSEC et est disponible **jusqu'au 8 novembre 2024**
- Etudes supérieures gérées par votre CSE DOGO (ouverture prochainement)

Prestation Noel

Enfant : commande d'un jouet ou d'un chèque culture de 50 euros pour les enfants de 0 à 16 ans **avant le 30 septembre 2024**

Inscription au spectacle de Noël **avant le 30 septembre 2024**

Adulte : chéquier cadeau Glady d'une valeur de 100 euros à commander **avant le 30 septembre 2024**

Cfdt:

#NOUVEAUTÉ

Compte Personnel de Formation (CPF)

Est un dispositif permettant à chaque salarié ou demandeur d'emploi de cumuler des heures de formation tout au long de sa vie professionnelle. Ces heures peuvent être utilisées pour financer des formations qualifiantes ou certifiantes. Le CPF est alimenté chaque année à hauteur de 500 euros pour les salariés travaillant au moins à mi-temps, avec un plafond maximum de 5 000 euros.

Les travailleurs reconnus comme travailleurs handicapés (RQTH) bénéficient d'un crédit supplémentaire sur leur Compte Personnel de Formation (CPF). Pour eux, l'alimentation du CPF est majorée à 800 euros par an, avec un plafond maximum de 8 000 euros. Cela vise à faciliter l'accès à la formation et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap.

Congés payés MALADIE

Les évolutions législatives du printemps ont fait évoluer l'acquisition des droits à congés payés durant un arrêt de travail au niveau européen.

Qu'en est-il chez Orange ?

Orange appliquait avant sa parution la loi européenne.

Chez Orange, un salarié durant son arrêt de travail se voit attribuer 2,5 jours de congés payés sur la base d'un temps plein, que la maladie soit professionnelle ou non.

Nouveauté :

Orange a un mois après le retour du salarié pour l'informer du nombre de jours acquis durant son absence et de leur échéance

Le délai donné au salarié pour poser ses congés ne peut être inférieur à 15 mois.

Vos représentants CFDT sont là pour vous accompagner si ces dispositifs n'étaient pas respectés.

Nouveauté Epargne salariale

Bientôt trois nouveaux cas de déblocage anticipé dans les PEE/PEG/PEI

De nouvelles possibilités de déblocage l'épargne salariale par anticipation ont été publiées au Journal Officiel du 6 juillet 2024 :

- 1. Rénovation énergétique de la résidence principale**
- 2. Achat d'un véhicule propre**
- 3. Activité de proche aidant**

La possibilité d'effectuer une demande de déblocage en ligne reste toutefois conditionnée par la publication d'une « questions/réponses » de l'Administration, apportant des précisions sur les modalités d'application.

Les équipes AMUNDI sont d'ores et déjà mobilisées pour mettre en œuvre ces modalités dès qu'elles seront publiées

